

N° 14

7 AVRIL
2005

Page 725
à 744

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



PERSONNELS

- 729 **Promotions** (RLR : 803-0 ; 913-3 ; 914-4)
Accès à la hors-classe des professeurs agrégés, certifiés,
professeurs d'EPS, PLP, PEGC, chargés d'enseignement d'EPS
et des CPE - année 2005 .
A. du 8-3-2005 (NOR : MENP0500629A)
- 729 **Promotions** (RLR : 824-2 ; 914-4)
Accès à la classe exceptionnelle des PEGC et des chargés
d'enseignement d'EPS - année 2005.
A. du 8-3-2005 (NOR : MENP0500630A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 731 **Nomination**
Directeur du CIES de Jussieu.
A. du 30-3-2005 (NOR : MENS0500598A)
- 731 **Nominations**
CAP des assistants des bibliothèques.
A. du 25-3-2005 (NOR : MENA0500656A)
- 733 **Nominations**
CAP des magasiniers spécialisés.
A. du 29-3-2005 (NOR : MENA0500657A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 735 **Vacances de postes**
Recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale.
Avis du 30-3-2005 (NOR : MENI0500647V)
- 737 **Vacance d'emploi**
Inspecteur d'académie adjoint du Pas-de-Calais.
Avis du 30-3-2005 (NOR : MEND0500637V)
- 737 **Vacance de poste**
Directeur d'une future école internationale.
Avis du 30-3-2005 (NOR : MEND0500643V)
- 738 **Vacance d'emploi**
Agent comptable du CROUS d'Amiens-Picardie.
Avis du 30-3-2005 (NOR : MEND0500645V)
- 739 **Vacance d'emploi**
Agent comptable du CROUS de Nice.
Avis du 30-3-2005 (NOR : MEND0500646V)
- 740 **Vacances de postes**
Conseillers en formation continue - rentrée 2005.
Liste du 30-3-2005 (NOR : MENE0500658K)
- 742 **Vacance de poste**
Poste à l'Office franco-allemand pour la jeunesse - rentrée 2005.
Avis du 30-3-2005 (NOR : MENP0500633V)

P ERSONNELS

PROMOTIONS

NOR : MENP0500629A
RLR : 803-0 ; 913-3 ; 914-4

ARRÊTÉ DU 8-3-2005

MEN
DPE A5

Accès à la hors-classe des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, PLP, PEGC, chargés d'enseignement d'EPS et des CPE - année 2005

Vu D. n° 70-738 du 12-8-1970 mod. ; D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 72-581 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 80-627 du 4-8-1980 mod. ; D. n° 86-492 du 14-3-1986 mod. ; D. n° 89-731 du 11-10-1989 mod. ; D. n° 92-1189 du 6-11-1992 mod.

Article 1 - Les emplois ouverts, au titre de l'année 2005, pour l'accès à la hors-classe des professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général de collège, chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation, sont fixés comme suit :

- professeurs agrégés : 1 295 ;
- professeurs certifiés : 5 357 ;
- professeurs d'éducation physique et sportive : 692 ;
- professeurs de lycée professionnel : 1 868 ;
- professeurs d'enseignement général de collège : 637 ;
- chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive : 300 ;
- conseillers principaux d'éducation : 156.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 mars 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

PROMOTIONS

NOR : MENP0500630A
RLR : 824-2 ; 914-4

ARRÊTÉ DU 8-3-2005

MEN
DPE A5

Accès à la classe exceptionnelle des PEGC et des chargés d'enseignement d'EPS - année 2005

Vu D. n° 86-492 du 14-3-1986 mod. ; D. n° 89-731 du 11-10-1989 mod.

Article 1 - Les emplois ouverts, au titre de l'année 2005, pour l'accès à la classe exceptionnelle des corps de professeurs d'enseignement général de collège et de chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, sont fixés comme suit :

- professeurs d'enseignement général de collège : 1 895 ;
- chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive : 311.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 mars 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENS0500598A

ARRÊTÉ DU 30-3-2005

MEN
DES A10

Directeur du CIES de Jussieu

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 mars 2005, M. Michel

Landau, professeur des universités, est nommé directeur du centre d'initiation à l'enseignement supérieur de Jussieu, pour une durée de quatre ans, à compter du 1er avril 2005.

NOMINATIONS

NOR : MENA0500656A

ARRÊTÉ DU 25-3-2005

MEN
DPMA B6

CAP des assistants des bibliothèques

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2001-326 du 13-4-2001 ; A. du 11-6-2001 ; A. du 5-8-2004 ; PV du dépouillement du scrutin du 9-3-2005

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire des assistants des bibliothèques :

1 - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- M. Dominique Antoine, directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, président ;
- Mme Chantal Péliissier, chef de service, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- Mme Lydia Mérigot, conservatrice générale, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques ;

- Mme Claudine Lieber, conservatrice générale, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques ;

- M. Yves Moret, chef du bureau des affaires générales à la direction du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication ;

- Mme Claire Vayssade, chargée de mission auprès du sous-directeur des bibliothèques et de la documentation à la direction de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Membres suppléants

- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- Mme Geneviève Hickel, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels, de la modernisation et

de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- M. Bertrand Wallon, directeur délégué aux ressources humaines de la Bibliothèque nationale de France ;

- M. Gérald Grunberg, directeur de la Bibliothèque publique d'information ;

- Mme Patricia Jannin, chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées à la

direction des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- M. Frédéric Maurel, adjoint au chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2 - Représentants du personnel

	Titulaires	Suppléants
Assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle	Joël Carré SCDU Rouen Yann Foucaud SCDU Toulouse I	Élisabeth Gouet BU Marne-la-Vallée Anthony Rankine-Galloway SCDU Avignon
Assistant des bibliothèques de classe supérieure	François Auzeil BNF Catherine Février SCDU Nantes	Pascale Giraud SCDU Avignon Catherine Goeres BNF
Assistant des bibliothèques de classe normale	Hervé Petit SICD Toulouse I Isabelle Rosso SCDU Bretagne Sud	Julie Vidal BIU Montpellier Laurence Palazzi BIUS Jussieu

Article 2 - Ces dispositions prennent effet à compter du 1er juin 2005.

Article 3 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 25 mars 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,

de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Pour le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

La chef du service des personnels des services déconcentrés

et des établissements publics,

adjointe au directeur

Chantal PÉLISSIER

NOMINATIONS

NOR : MENA0500657A

ARRÊTÉ DU 29-3-2005

MEN
DPMA B6

CAP des magasiniers spécialisés

Vu A. du 29-3-2003 mod. par arrêtés des 29-4-2003, 5-6-2003, 6-11-2003, 18-2-2004, 28-4-2004 et 6-8-2004

Article 1 - L'arrêté du 29 mars 2003 susvisé est **modifié** comme suit en ce qui concerne les représentants de l'administration :

Membres titulaires

- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, président ;
- Mme Françoise Lemelle, conservatrice générale, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques ;
- M. Yves Moret, chef du bureau des affaires générales à la direction du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication ;
- Mme Claire Vayssade, chargée de mission auprès du sous-directeur des bibliothèques à la direction de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- M. Bertrand Wallon, directeur délégué aux ressources humaines de la Bibliothèque nationale de France ;
- Mme Patricia Jannin, chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées à la

direction des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Membres suppléants

- M. Gérald Grunberg, directeur de la Bibliothèque publique d'information ;
 - Mme Claudine Lieber, conservatrice générale, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques ;
 - M. Denis pallier, inspecteur général des bibliothèques ;
 - M. Olivier Accary, chargé de mission pour le personnel à la direction du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication ;
 - M. Frédéric Maurel, adjoint au chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - Mme Geneviève Hickel, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Article 2** - L'arrêté du 29 mars 2003 susvisé est **modifié** comme suit en ce qui concerne les représentants du personnel :

	Titulaires	Suppléants
Magasinier spécialisé hors classe	Cécile Kermarrec SCDU Brest Philippe Goupillot BU de la Sorbonne	Jean-François Le Bras SCDU Tours Christian Lotti BMIU Clermont II
Magasinier spécialisé de 1ère classe	Jean-Claude Guerra SCDU Aix-Marseille III Joëlle Rojon SCDU Grenoble I	Françoise Dor BDIC Marie-Nellore Kouvtanovitch SCDU Paris VII
Magasinier spécialisé de 2ème classe	François Michalkiewicz BNF Stéphane Tonon BNF	Céline Udrea BNF Éric Meyleuc BIU médecine Paris V

Article 2 - Ces dispositions prennent effet à compter du 8 avril 2005.

Article 3 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 29 mars 2005
Pour le ministre de l'éducation nationale,

de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Pour le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,
La chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur
Chantal PÉLISSIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENI0500647V

AVIS DU 30-3-2005

MEN
IG

Recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale

■ Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9 du décret n° 89-833 en date du 9 novembre 1989 modifié, relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, recrute sept inspecteurs généraux de l'éducation nationale. Les conditions requises des candidats sont ainsi définies à l'article 8 de ce décret :

“Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale sont choisis parmi les fonctionnaires titulaires de catégorie A, justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité dans l'éducation nationale et remplissant l'une des conditions suivantes :

- a) être titulaire du doctorat d'État, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste de diplômés arrêtée par le ministre ;
- b) avoir atteint au moins l'indice brut 901 dans l'échelonnement de leur corps d'origine.

Ils doivent, en outre, avoir enseigné pendant cinq années au moins, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale.”

L'exercice des missions exige des candidats qu'ils aient atteint un haut niveau d'expertise dans leur spécialité ou discipline et qu'ils possèdent une parfaite connaissance de l'institution éducative.

Seront en particulier prises en compte les expériences acquises dans les domaines de :

- l'évaluation des écoles et établissements, des formations, des contenus et méthodes d'enseignement ;
- la formation et l'évaluation des personnels de l'éducation nationale ;
- la recherche pédagogique, les pratiques innovantes et les technologies d'information et de communication ;
- l'ouverture internationale ;
- les relations de l'éducation nationale avec d'autres départements ministériels, les collectivités territoriales, les milieux professionnels et les entreprises.

7 postes sont ouverts :

Profil n° 1 : enseignement primaire.

Profil n° 2 : établissements et vie scolaire.

Profil n° 3 : langues vivantes : spécialité chinois.

Profil n° 4 : lettres.

Profil n° 5 : mathématiques.

Profil n° 6 : philosophie.

Profil n° 7 : sciences et techniques industrielles : secteur sanitaire et social, services aux personnes. Le dossier de candidature devra comporter (documents uniquement recto) :

- 1) une lettre indiquant explicitement le profil concerné et motivant la candidature ;
- 2) une notice individuelle du modèle joint en annexe ;
- 3) un curriculum vitae sur l'ensemble de la carrière ;
- 4) la liste des travaux et publications ;
- 5) le cas échéant, des rapports d'inspection et attestations d'autorités hiérarchiques.

Ce dossier devra être exclusivement adressé à M. le doyen de l'inspection générale de

l'éducation nationale, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07 ou remis à son secrétariat particulier,

107, rue de Grenelle, bâtiment A, 1er étage, pièce 104 bis A.

La date limite d'arrivée des dossiers est impérativement fixée au **11 mai 2005** inclus.

A **nnexe**

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Inspection générale de l'éducation nationale

NOTICE INDIVIDUELLE

Nom patronymique (1) : M., Mme, Mlle

Nom d'usage (1) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. :

Tél. portable :

Titres universitaires et diplômes :

Corps :

Grade :

Échelon (2) :

Date de la nomination dans le grade :

Discipline ou spécialité :

Fonctions actuelles :

Établissement d'exercice :

(1) En lettres capitales.

(2) Joindre une copie du dernier arrêté.

VACANCE
D'EMPLOI

NOR : MEND0500637V

AVIS DU 30-3-2005

MEN
DE A2

Inspecteur d'académie adjoint du Pas-de-Calais

■ L'emploi d'inspecteur d'académie adjoint du Pas-de-Calais est susceptible d'être prochainement vacant.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens : <http://www3.education.gouv.fr/evidens/>

Compte tenu du fait que la prise de fonctions devrait avoir lieu avant celles du mouvement des inspecteurs d'académie adjoints 2005-2006, il est demandé aux candidats de faire une candidature distincte de celle qu'ils ont éventuellement faite pour le mouvement.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une

copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, dans les 15 jours qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 (de-a2rectia@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé : IAA Pas-de-Calais, ainsi que leur grade et leur échelon.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MEND0500643V

AVIS DU 30-3-2005

MEN
DE B3

Directeur d'une future école internationale

■ Dans le cadre du projet scientifique ITER appelé à voir le jour en Provence, sera créée une école internationale dont la localisation n'est pas arrêtée mais qui devrait se situer à proximité du site CEA de Cadarache.

Cette école qui aura vocation à dispenser un enseignement aux enfants des personnels étrangers collaborant au projet ITER, est susceptible d'accueillir environ 1 300 élèves :

- répartis de la maternelle à la classe terminale ;
- relevant d'une dizaine de nationalités différentes pour l'essentiel européenne mais également russe, chinoise, voire japonaise et coréenne ;
- ouverte aux élèves français du secteur ;
- pour des séjours variant de quelques mois à quelques années en fonction des périodes d'interventions des personnels sur le site ITER.

La structure juridique non encore arrêtée de l'école ainsi que son organisation pédagogique, s'inspireront des solutions retenues ailleurs

notamment par le CIV de Valbonne (sans la partie "hébergement" de ce centre) ou par d'autres sites comparables tels que, par exemple, le lycée international de Saint-Germain-en-Laye (la loi du 13 août 2004 prévoit le transfert aux collectivités territoriales de ces établissements nationaux).

Le candidat au poste, personnel de direction, aura pour mission d'assurer l'émergence de cette école en étroite liaison avec les partenaires concernés puis d'en assurer la direction d'abord dans des locaux provisoires à compter de la rentrée 2006 puis ultérieurement dans des locaux définitifs.

Il devra donc préparer puis mettre en place, avec l'aide des services académiques, une structure nouvelle dans ses aspects pédagogiques, organisationnels, juridiques et financiers.

Le candidat devra avoir une bonne maîtrise de la langue anglaise et si possible d'une des autres langues d'enseignement envisagées.

Toutes informations complémentaires pourront être obtenues au rectorat de l'académie

d'Aix-Marseille, auprès de M. Gérardin, DRH (tél. 04 42 91 70 50) ou de M. Patrick Arnaud (tél. 04 42 91 71 22).

Les candidatures seront adressées **dans le délai d'un mois** à compter de la présente publication :

- à M. le recteur de l'académie d'Aix-Marseille-place, Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1 ;

- à M. le directeur de l'encadrement, bureau DE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0500645V

AVIS DU 30-3-2005

**MEN
DE A2**

Agent comptable du CROUS d'Amiens-Picardie

■ L'emploi d'agent comptable du CROUS d'Amiens-Picardie sera vacant à compter du 1er septembre 2005.

Les dispositions régissant cet emploi sont précisées dans le décret n° 2004-516 du 8 juin 2004 ainsi que l'arrêté du 8 juin 2004, celles concernant le régime indemnitaire sont précisées dans le décret n° 2003-1190 du 12 décembre 2003 et dans les arrêtés du 12 décembre 2003. Le CROUS d'Amiens-Picardie est un établissement public administratif régi par le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

L'académie accueille 41 000 étudiants dont 11 000 boursiers. Elle comprend 2 universités avec des délocalisations dans les 3 départements de la région Picardie (Somme, Oise et Aisne).

Le CROUS est doté d'un budget de 15,6 millions d'euros, d'un budget d'investissement de 2 à 6 millions d'euros suivant les années, de 60 emplois de personnels IATOS et de 240 personnels ouvriers contractuels de droit public. Il assure la gestion de 30 structures de restauration et d'hébergement situées à Amiens, Compiègne, Beauvais et Saint-Quentin.

Autres caractéristiques du poste : 15 régies de recettes et d'avances, environ 20 marchés publics de fournitures, de services et de travaux. L'agent comptable assure la comptabilité de l'établissement et exerce l'ensemble des fonctions essentielles d'un comptable public.

L'établissement applique l'instruction M 9-1. L'agent comptable est par convention, chef des services financiers.

Dans sa fonction d'agent comptable, il est

responsable de la tenue de la comptabilité de l'établissement et exerce l'ensemble des fonctions essentielles d'un comptable public. Il encadre à ce titre un service de 4 fonctionnaires, anime et coordonne l'activité d'un réseau de 15 régisseurs de recettes et d'avances exerçant également les fonctions de directrices et directeurs de restaurants ou de résidences universitaires.

Dans sa fonction de chef des services financiers, il contribue au sein du comité de direction constitué du directeur, du directeur adjoint et de l'agent comptable, à la modernisation de la gestion de l'établissement, dans un contexte marqué par un retour récent et fragile à l'équilibre financier. À ce titre, il encadre un service de 4 fonctionnaires dont un fonctionnaire de catégorie A chargé plus précisément du contrôle de gestion.

Conseiller privilégié du directeur de l'établissement dans les domaines financiers, comptables et réglementaires, il participe au pilotage de l'établissement en produisant les indicateurs et tableaux de bord nécessaires à l'analyse financière.

Ce poste nécessite, outre une parfaite connaissance des règles de la comptabilité publique, du code des marchés publics et de la réglementation financière, la prise en compte du caractère commercial de certaines activités et le suivi des ressources générées par elles ainsi que des aptitudes certaines au management des ressources humaines. La maîtrise des outils informatiques usuels est très fortement souhaitée.

Cet emploi est doté de l'échelonnement indiciaire 642-966 brut. Il est classé dans le deuxième groupe des emplois d'agent comptable de CROUS et est ouvert :

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ;

- aux attachés d'administration scolaire et universitaire et titulaires du grade d'attaché principal ;

- aux fonctionnaires de catégorie A des services déconcentrés du Trésor.

L'agent comptable bénéficie d'une NBI de 40 points, d'une indemnité de caisse et de responsabilité correspondant à 100 % de la 1ère catégorie des établissements publics nationaux, d'une indemnité de gestion comptable correspondant à 100 % du taux maximum prévu pour les emplois du 2ème groupe et peut bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, **dans les quinze jours** qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois

fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement :

- à M. le directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00, fax 01 45 55 48 49 ;

- à M. le directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens-Picardie, 28, rue Saint-Leu, BP 541, 80005 Amiens cedex 1, tél. 03 22 71 24 11, mél. : renaud.poix@crous-amiens.fr

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 (de-a2sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, leurs fonctions et affectation ainsi que leur grade et leur échelon.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus directement auprès de M. Toni Legouda, agent comptable sortant par courriel à l'adresse suivante : t.legouda@crous-amiens.fr ou par téléphone au 03 22 71 24 13.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0500646V

AVIS DU 30-3-2005

MEN
DE A2**A**gent comptable du CROUS
de Nice

■ L'emploi d'agent comptable du CROUS de Nice sera vacant à compter du 1er septembre 2005.

Les dispositions régissant cet emploi sont précisées dans le décret 2004-516 du 8 juin 2004 ainsi que l'arrêté du 8 juin 2004, celles concernant le régime indemnitaire dans le décret n° 2003-1190 du 12 décembre 2003.

Environnement de l'emploi

Le CROUS de Nice est un établissement public administratif régi par le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

L'académie accueille 50 000 étudiants dont 13 000 boursiers. Elle comprend deux universités, une dans chaque département (Alpes-Maritimes et Var).

Le CROUS de Nice, établissement expérimentateur de la LOLF pour l'année 2005, est doté d'un budget de 18 millions d'euros, de 71 emplois de personnels IATOS et de 300 personnels ouvriers contractuels de droit public. Les activités de restauration et de logement sont assurées au sein de 10 unités de gestion, réparties sur deux départements. L'offre de logement s'élève à 3 497 lits, dont 2 690 en résidences traditionnelles, le nombre annuel de repas servis à environ 1 100 000.

Les services centraux sont implantés à Nice, un centre local des œuvres universitaires et scolaires (CLOUS) existant à Toulon.

Autres caractéristiques du poste :

- environ 140 marchés publics ;

- 9 régies de recettes.

Description de la fonction

L'agent comptable assure la comptabilité de l'établissement et exerce l'ensemble des

fonctions essentielles d'un comptable public. L'établissement applique l'instruction M 9-1.

Dans sa fonction d'agent comptable, il encadre un service de 5 personnes, anime et coordonne l'activité du réseau des régisseurs de restaurants et résidences universitaires.

Il est responsable, pour le compte de l'ordonnateur, du mandatement de la dépense. Il contribue à la modernisation de la gestion.

Conseiller du directeur de l'établissement dans les domaines financiers, comptables et réglementaires, il participe au pilotage de l'établissement en produisant les indicateurs et tableaux de bord nécessaires à l'analyse financière.

Compétences

Ce poste nécessite, outre une parfaite connaissance des règles de la comptabilité publique, du code des marchés publics et de la réglementation financière, la prise en compte du caractère commercial de certaines activités et le suivi des ressources générées par elles. La maîtrise des outils bureautiques et une bonne capacité d'adaptation aux applications informatiques seraient particulièrement appréciées.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 642-966 brut, est ouvert :

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ;
- aux attachés d'administration scolaire et universitaire titulaires du grade d'attaché principal ;
- aux fonctionnaires de catégorie A des services déconcentrés du Trésor.

Cet emploi bénéficie d'une NBI de 40 points et d'un logement de fonction de type F3.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, dans les quinze jours qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement :

- à M. le directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice, 18, avenue des Fleurs, 06050 Nice, tél. 04 92 15 50 86, fax 04 93 86 89 42, mél. : jean-raymond.barbieux@ac-nice.fr

- à M. le directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00, fax 01 45 55 48 49.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 (de-a2sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENE0500658K

LISTE DU 30-3-2005

**MEN
DESCO A8**

Conseillers en formation continue - rentrée 2005

■ En application des dispositions de la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990, la liste des postes de conseillers en formation continue qui seront vacants ou susceptibles de l'être dans les académies, à compter de la rentrée scolaire

2005 est publiée ci-après. Il est demandé aux candidats à un changement d'académie de faire acte de candidature auprès du recteur de l'académie d'accueil qui transmettra sa décision à la direction de l'enseignement scolaire (bureau DESCO A8) afin d'engager la procédure administrative de mutation.

Académie	Postes vacants	Postes susceptibles d'être vacants
Aix-Marseille	0	0
Amiens	5	1 à 3
Besançon	1	2
Bordeaux	4	0
Caen	0	2
Clermont-Ferrand	1	0
Corse	2	0
Créteil	0	2
Dijon	1	4
Grenoble	2,5	2
Guadeloupe	0	1
Guyane	1	0
Lille	0	2 à 6
Limoges	1	1
Lyon	2	2
Martinique	1	1
Mayotte	0	0
Montpellier	3	1
Nancy-Metz	2	3
Nantes	0	1
Nice	1	2
Nouvelle-Calédonie	1	0
Orléans-Tours	2	1 à 4
Paris	1	2
Poitiers	1	0
Polynésie française	0	0
Reims	2	1
Rennes	2	5
Réunion (La)	1	0
Rouen	1	0
Strasbourg	1	0
Toulouse	3	3 à 5
Versailles	0	1 à 3
TOTAL	42,5	40 à 53

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENP0500633V

AVIS DU 30-3-2005

MEN
DPE B5

Poste à l'Office franco-allemand pour la jeunesse - rentrée 2005

Profil de poste

Chef de bureau adjoint en charge du secteur des échanges scolaires.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) est une organisation franco-allemande créée par l'accord entre les gouvernements français et allemand en date du 5 juillet 1963 afin de promouvoir l'échange entre des jeunes français et allemands.

Le chef de bureau adjoint devra obligatoirement posséder de solides compétences et expériences dans le domaine des relations scolaires internationales. Il sera chargé de mettre en place et de veiller à la bonne marche des échanges scolaires entre les établissements scolaires français et allemands. Il s'attachera au développement qualitatif et quantitatif des échanges scolaires individuels VOLTAIRE et SAUZAY. Il veillera à l'amélioration qualitative des échanges en renforçant les projets thématiques et aura pour objectif une augmentation constante des contacts entre les classes des deux

pays. Il travaillera sous la responsabilité du chef de bureau "découvertes" et en étroite collaboration avec les inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand et les DARIC en France ainsi qu'avec les responsables des affaires internationales et des échanges dans les différents ministères chargés de l'éducation et de la culture dans les Länder allemands.

Il devra pouvoir animer une équipe de plusieurs personnes et avoir un sens aigu de l'organisation administrative.

Le chef de bureau adjoint devra obligatoirement posséder un excellent niveau d'allemand. Le poste nécessite de fréquents déplacements en France et en Allemagne. Le poste est basé à Berlin. Il est à pourvoir au 1er septembre 2005 par voie de mise à disposition.

Les candidats sont invités à visiter le site de l'OFAJ (www.ofaj.org) et à s'adresser à Mme Berger au 01 40 78 18 15 pour tout renseignement complémentaire.

Les candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) sont à envoyer **avant le 15 mai 2005** à M. le secrétaire général de l'OFAJ, 51, rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris.